



FORMATION CONTINUE 2024
PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE
DROIT DE LA FAMILLE
L'ALIENATION PARENTALE

Mercredi 20 novembre, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

En visio via zoom
En présentiel à l'EFA, 35 C Bd des Récollets, Toulouse

Pierrette AUFIERE
Avocat honoraire, Médiateur

Françoise HOUSTY
Médiateur
Présidente fondatrice de Daccord Médiation
Co responsable du DU de Médiation civile, sociale, commerciale
Université de Toulouse Capitole
Chargée d'enseignement Université de Toulouse Capitole
Responsable du DEMF
Institut Saint Simon Toulouse

Serge ESCOT
Docteur en anthropologie et thérapeute familial
Directeur de l'Institut d'anthropologie clinique
Chargé d'enseignement à l'Université Toulouse-Jean Jaurès

190€ la séance
160€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Avoir une compréhension des éléments psychologiques et comportementaux de ce syndrome lors du divorce, des séparations de couples pacés ou en unions libres
- Savoir utiliser au mieux les indices du comportement des enfants révélant cette difficulté, en présence de ce fonctionnement à l'intérieur des couples parentaux, pour les soumettre à l'appréciation des magistrats, en adéquation avec les aspects jurisprudentiels inhérents.
- Connaître les décisions jurisprudentielles en la matière.
- Analyser les documents concrets et constituer les dossiers, analyses et pièces à l'appui, permettant d'aboutir à l'établissement de ce syndrome, et en tirer toutes conséquences dans les demandes présentées aux magistrats.
- Apprécier le rôle et la place de la médiation familiale et ses possibilités/limites dans de telles situations.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Matinée : Analyse et présentation du syndrome au niveau psychologique et comportemental (M Serge ESCOT).
- Après-midi : Intervention de Me Pierrette AUFIERE et Mme Françoise HOUSTY.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : *Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE, s.debalorre@efa-toulouse.fr,
05 61 53 58 52